

# **VOIE DE CONTOURNEMENT DE VILLE DE LA TUQUE**

## **MÉMOIRE**

**Au nom des citoyens du quartier**

**Des rues du Coteau, Caron et les environs**

**1<sup>er</sup> Juin 2004**

## VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE

- 1- Mémoire présenté par un groupe de citoyens (61) des rues Caron, du Coteau et des environs. (Pétition en annexe)
- 2- Nous nous intéressons à ce projet parce que nous croyons que notre qualité de vie sera détériorée par la pollution de l'environnement par le bruit.
- 3- Ce projet n'est pas acceptable dans sa portion nord, c'est à dire à proximité de notre quartier.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'étude du groupe HBA qui mentionne qu'il n'y aura pas plus d'impact avec la future voie de contournement qu'avec la route actuelle. Il existe plusieurs façons de mesurer la distance entre une route et les maisons d'un quartier. La route actuelle dérange déjà tout le quartier, surtout la nuit, et elle continuera à exister pour ceux qui choisiront de passer par les rues de la ville sans utiliser la voie de contournement.

La résidence la plus éloignée de la route actuelle est par conséquent le secteur le plus tranquille du quartier. Avec la nouvelle voie de contournement, ce secteur le plus tranquille deviendra celui le plus près de la route avec une distance diminuée de 40%, mais tout en conservant les désagréments sonores des deux (2) routes.

Le motif principal de la demande est à l'effet que dans sa formulation actuelle, la localisation du projet ne règle que partiellement les problèmes que doit solutionner la voie de contournement et qui sont à l'origine des résolutions municipales et pétitions des citoyens de La Tuque notamment de pollution sonore et visuelle engendrés par le trafic lourd.

Nous ne sommes pas d'accord avec les conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement de juin 2002 qui dit que le niveau du bruit diminuera sur la rue du Coteau. C'est une conclusion étonnante si l'on considère qu'à cet endroit la route est en pente et que les camions lourds seront plus bruyants.

Le rapprochement de la voie près d'un quartier résidentiel augmentera certainement l'impact sonore et visuel négatif et il sera trop tard pour l'admettre une fois la construction complétée.


4- Le tracé de la future route aurait dû demeurer celui plus à l'est qui avait déjà été avancé et qui est placé sur le flanc est de la montagne, évitant ainsi les inconvénients, puisque située à l'arrière plutôt qu'en façade. Cet argument vaut également pour le bruit causé par la construction, soit le dynamitage et autres.

1- La future voie de contournement devrait donc être déplacée plus à l'est dans sa portion nord, assez éloignée de façon à ce que le bruit soit situé à l'arrière de la montagne plutôt qu'en façade.

2- Nous croyons que le projet dans son ensemble devrait tout de même être autorisé une fois que le changement demandé aura été prévu dans les plans préliminaires.

Nous joignons en annexe la pétition et l'argumentation qui avaient été fournies au Ministère de l'environnement en Avril 2003.

Groupe de citoyens

  
Représenté par M. Jean-Denis Lambert

La Tuque, Qué.

Louis Hénaire, L.L.L.

**HÉNAIRE, PERREault s.e.n.c.**  
**AVOCATS**  
983, rue Hart - C.P. 1745  
Trois-Rivières, Québec G9A 5M4

Téléphone : (819) 379-3355

Télécopieur : (819) 379-1227

Le 1<sup>er</sup> avril 2003

**Par télécopieur: 418-643-4143 (6 pages au total)**  
**Par poste expresse: 75 394 045 298**

Monsieur André Boisclair  
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales  
et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et leader du gouvernement  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Demande pour la tenue d'une audience publique**  
**Projet du Ministère des Transports du Québec Direction Mauricie -**  
**Centre-du-Québec concernant la voie de contournement de la Ville**  
**de La Tuque (Route 155 - Projet numéro 20-6372-9242).**

Monsieur le Ministre,

Nous représentons Dame Ginette Poirier qui réside au La Tuque au nom de laquelle nous vous demandons, conformément au second paragraphe de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) de tenir une audience publique relativement au projet susmentionné en rubrique.

Notre cliente a un intérêt personnel et immédiat par rapport au milieu touché par ce projet puisqu'elle est propriétaire des lots 21-A-437, P-21-A-438 et P-21-A du cadastre du Canton de Mailhot à La Tuque, propriété située à l'angle des rues Caron et du Coteau, soit à quelques centaines de pieds de l'emprise de la route projetée.

Le motif principal de la demande est à l'effet que dans sa formulation actuelle, la localisation du projet ne règle que partiellement les problèmes que doit solutionner la voie de contournement et qui sont à l'origine des résolutions municipales et pétitions des citoyens de La Tuque notamment de pollution sonore et visuelle engendrés par le trafic lourd.

Lors de l'audience, notre cliente entend démontrer que:

1. L'affirmation à la page 6-29 de l'Étude d'impact sur l'environnement de juin 2002 préparée pour le Ministère des Transports du Québec par Groupe HBA experts-conseils à l'effet que "Dans le secteur nord, sur la rue du Coteau, le niveau de bruit passera de 43,6 dB(A) en 2008 à 42,1 dB(A) en 2018. Il s'agit d'un impact positif." est erronée<sup>1</sup> et pour le moins étonnante;
2. Sur le plan de localisation du projet, figure 1, page 2-3 de l'Étude précitée, on remarque un déplacement vers l'ouest d'environ 50 m. de l'assiette du projet par rapport au plan à grande échelle sur la base duquel la résolution d'approbation de Ville de La Tuque a été adoptée, rapprochant ainsi l'ouvrage de la propriété de notre cliente et de celles des autres propriétaires riverains de la rue du Coteau et augmentant l'impact sonore et visuel négatif;
3. Les pans de roc qui résulteront du dynamitage auront un impact négatif majeur et permanent sur l'intérêt visuel de la montagne;
4. Le trafic lourd est éloigné d'une zone industrielle et commerciale<sup>2</sup> pour être rapproché d'une zone résidentielle et placé en pleine façade de la montagne plutôt qu'à l'arrière de celle-ci, en son flanc ou vallée où les impacts négatifs précités pourraient être évités.

Nous joignons à la présente la pétition signée par les propriétaires et résidents de la rue du Coteau, lesquels se joignent à notre cliente pour requérir la tenue d'une audience publique afin d'y présenter les éléments à l'appui de leurs prétentions et nécessaires pour vous permettre d'évaluer complètement les conséquences sur l'environnement du projet proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Hénaire, Perreault

Louis Hénaire, avocat

LH/jl

p.j. Pétition des propriétaires et résidents de la rue du Coteau et voisinage (4 pages).

<sup>1</sup> De même que les conclusions du Tableau 6.5: Description et évaluation des impacts - milieu naturel, humain et climat sonore, concernant le secteur résidentiel, avenue du Coteau à la page 6-40.

<sup>2</sup> Boulevard Ducharme.

*Line Champagne L'Impression Line Champagne L'Impression*

PÉTITION

Nous, soussignés, propriétaires et résidents de la rue du Coteau à La Tuque demandons par la présente au ministre André Boisclair de requérir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relativement au Projet de voie de contournement de la Ville de La Tuque (route 155), numéro: 20-6372-9242 et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Les motifs de notre demande sont énoncés dans la lettre de demande d'audience publique adressée au ministre Boisclair par la ci-après co-signataire Dame Ginette Poirier et/ou ses procureurs et à laquelle est jointe la présente pétition.

Nous justifions tous et chacun d'un intérêt personnel par rapport au milieu touché puisque nous sommes tous propriétaires et résidents de la rue du Coteau tel qu'en fait foi notre signature ci-après apposée en regard de nos noms et numéros civiques

Signatures

Noms en lettres moulées Numéros civiques

<i>Ginette Poirier</i>	GINETTE POIRIER
<i>Hélène Gouche</i>	HÉLÈNE GOUCHE
<i>Fernand Nadeau</i>	FERNAND NADEAU
<i>Michelle Nadeau</i>	MICHELLE NADEAU
<i>Régis Gauthier</i>	RÉGIS GAUTHIER
<i>Michel Nadeau</i>	MICHEL NADEAU
<i>Jean-Pierre Gauthier</i>	JEAN-PIERRE GAUTHIER
<i>André Poirier</i>	ANDRÉ POIRIER
<i>N. Delisle</i>	N. DELISLE
<i>Thierry Gauthier</i>	THIÉRY GAUTHIER
<i>Marie-Pauline Boulianne</i>	MARIE-PAULINE BOULIANNE
<i>Luce Champagne</i>	LUCE CHAMPAGNE
<i>Francis Michaud</i>	FRANCIS MICHAUD
<i>Christine Gauthier</i>	CHRISTINE GAUTHIER
<i>Gaston Boulianne</i>	GASTON BOULIANNE
<i>Martine Duchesne</i>	MARTINE DUCHESNE

## PÉTITION

Nous, soussignés, propriétaires et résidents de la rue du Coteau à La Tuque demandons par la présente au ministre André Boisclair de requérir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relativement au Projet de voie de contournement de la Ville de La Tuque (route 155), numéro: 20-6372-9242 et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Les motifs de notre demande sont élaborés dans la lettre de demande d'audience publique adressée au ministre Boisclair par la ci-après co-signataire Darne Ginette Poirier et/ou ses procureurs et à laquelle est jointe la présente pétition.

Nous justifions tous et chacun d'un intérêt personnel par rapport au milieu touché puisque nous sommes tous propriétaires et résidents de la rue du Coteau tel qu'en fait foi notre signature ci-après apposée en regard de nos noms et numéros civiques

Signatures

Noms en lettres moulées Numéros civiques

<i>Janet Jensen</i>	Manon Gagnon
<i>Linda Bacon</i>	LINDA BACON
<i>Daniel Arboe</i>	DANIEL ARBOE
<i>Elyse Tousignant</i>	ELYSE TOUSIGNANT
<i>Rita Goulet</i>	RITA GOULET
<i>Michel Denis</i>	MICHEL DENIS
<i>Denis D. Denis</i>	Denis D. Denis
<i>Bernard Dicaire</i>	BERNARD DICAIRE
<i>Pauline Cossette</i>	PAULINE COSSETTE
<i>Anne Cossette</i>	ANNE COSSETTE
<i>Marc Rousseau</i>	MARC ROUSSEAU
<i>Marcel Gauthier</i>	MARCEL GAUTHIER
<i>Louise Plouffe</i>	LOUISE PLOUFFE
<i>Nancy Smith</i>	NANCY SMITH
<i>Denis Trottier</i>	DENIS TROTTIER
<i>Daniel Bouchard</i>	DANIEL BOUCHARD

## PÉTITION

Nous, soussignés, propriétaires et résidents de la rue du Coteau à La Tuque demandons par la présente au ministre Audié Boisclair de requérir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relativement au Projet de voie de contournement de la Ville de La Tuque (route 155), numéro: 20-9372-9242 et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Les motifs de notre demande sont élaborés dans la lettre de demande d'audience publique adressée au ministre Boisclair par la ci-après co-signataire Dame Ginetta Poirier et/ou ses procureurs et à laquelle est jointe la présente pétition.

Nous justifions tous et chacun d'un intérêt personnel par rapport au milieu touché puisque nous sommes tous propriétaires et résidents de la rue du Coteau tel qu'en fait foi notre signature ci-après apposée en regard de nos noms et numéros civiques

Signatures

Noms en lettres moulées Numéros civiques

Adriane Sirois	Adriane Sirois
Laurette Couron	HURLETTE COURON
Laurette Tremblay	LAURETTE TREMBLAY
Thérèse Morissette	THÉRÈSE MORISSETTE
Luce Boudreau	LUCE BOUDREAU
Benoit Lafarge	BENOIT LAFARGE
Danièle Laporte	DANIELLE LAPORTE
Daniel Francoeur	DANIEL FRANCOEUR
Dany Leclerc	DANY LECLERC
Clemence Plamondon	317 Rue Élysée
Laurent Filion	LAURENT FILION
Anthony Hudon	ANTHONY HUDON
Sheila Smith Hudon	SHEILA SMITH HUDON
Raymond Maille	RAYMOND MAILLE
Guy Seguin	GUY SEGUIN
A. Navelin	A. NAVELIN



## PÉTITION

Nous, soussignés, propriétaires et résidents de la rue du Coteau à La Tuque demandons par la présente au ministre André Boisclair de requérir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relativement au Projet de voie de contournement de la Ville de La Tuque (route 155), numéro: 20-6372-9242 et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Les motifs de notre demande sont élaborés dans la lettre de demande d'audience publique adressée au ministre Boisclair par la ci-après co-signataire Dame Ginette Poirier et/ou ses procureurs et à laquelle est jointe la présente pétition.

Nous justifions tous et chacun d'un intérêt personnel par rapport au milieu touché puisque nous sommes tous propriétaires et résidents de la rue du Coteau tel qu'en fait foi notre signature ci-après apposée en regard de nos noms et numéros civiques

Signatures

Noms en lettres moulées Numéros civiques

Sylvie Bauchard	Sylvie Bauchard
Lise Trépanier	Lise Trépanier
Elaine Trépanier	Elaine Trépanier
Rosel Mallet	Rosel Mallet
Rose Turgeon	ROSE TURGEON
Yvon Barnaud	YVON BARNAUD
Remi Boutin	Remi Boutin
Charmen Nierdy	CHARMEN NIERDY
Claude Lévesque	CLAUDE LÉVESQUE
Danielle Bégin	DANIELLE BÉGIN
Maria Giroux	MARIA GIROUX
Alain Côté	ALAIN CÔTÉ